



Saint-Germain
lès-Corbeil

CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MARS 2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DELIBERATION N°08-2023

L'an deux mille vingt-trois, le six mars à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint-Germain-lès-Corbeil, légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville, sis 2 route de Lieusaint, sous la présidence de Monsieur Yann PÉTEL, Maire.

<i>Convocation en date du 28 février 2023 Affichée et publiée sur le site internet de la ville le 28 février 2023</i>	PRESENTS : M. PETEL Yann, Maire, M. RANCHER Jacques, Mme PODEVIN Cécile, Mme BINEAU Pierrette, M. CARRIOL Patrice, M. CATHELOT Jean-Philippe, Mme DEGOUTTE Marie-Laure, M. GOUJON Jean-Marie, M. LORIN Pierre, Mme COURTINE Bénédicte, M. PASTUREAU Romain, M. LE GOUELLEC Yannick, M. Mme SEJOURNE Jeannine, Mme LALANNE Bernadette, M. BOLENGU Julien, M. DAL ZOTTO Alain, M. COPEL Philippe.
<i>Liste des délibérations affichée et publiée sur le site internet de la ville du 7 mars 2023 au 7 mai 2023</i>	ABSENTS EXCUSES ET REPRESENTES : Mme LE BELLEC Florence ayant donné pouvoir à M. CATHELOT Jean-Philippe M. GARIN Bertrand ayant donné pouvoir à M. RANCHER Jacques Mme BADIER Aline ayant donné pouvoir à Mme DEGOUTTE Marie-Laure Mme THELLIEZ Aude ayant donné pouvoir à M. LORIN Pierre Mme WELLNER Valérie ayant donné pouvoir à Mme BINEAU Pierrette Mme PETEL Brigitte ayant donné pouvoir à M. PETEL Yann Mme CARRIOL Pauline ayant donné pouvoir à M. CARRIOL Patrice M. MARTINEZ René ayant donné pouvoir à Mme PODEVIN Cécile
<i>Conseillers En exercice : 29 Présents : 17 Votants : 25</i>	ABSENTS : M. ROUGER Philippe Mme TAVERNIER Brigitte MICHAUT Ange M. SERRE Jean-Philippe Secrétaire de séance : M. LORIN Pierre
OBJET : Installation de casiers de consignes automatiques sur la commune de Saint-Germain-lès-Corbeil	

VU le Code Général de la propriété des personnes publiques,

CONSIDERANT, le développement du e-commerce,

CONSIDERANT, l'intérêt de répondre aux demandes des administrés,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES en avoir délibéré, **à l'unanimité**

DECIDE d'autoriser l'implantation de casiers de consignes automatiques sur le territoire communal.

AUTORISE en conséquence le Maire à signer les conventions d'occupation du domaine public et les documents relatifs à l'installation de casiers de consignes automatiques et à en négocier les conditions.

Délibération 8/11 – feuillet 1/2

DIT que la présente délibération est transmise à Monsieur le Préfet du Département de

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an que dessus.

En vertu des articles R.421-1 et suivants du Code de Justice administrative, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois, à compter de sa date de publication ou sa notification, et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Pour extrait certifié conforme,

Le Maire
Vice-président en charge de la politique sportive de
Grand Paris Sud,

Yann PÉTEL



Le secrétaire de séance

[Signature]
Délibération 8/11 - feuillet 2/2